

Compte-rendu CM 11 mai 2004

Séance ouverte à 21 heures 05 sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : M. BOULAY, Conseiller

Etaient présents : M. VAILLANT, M. MARSAC , M. BONNARD, Mme YAICH, Mme LE TEXIER, Mme BONNIN, M. ZELPHIN, Mme RANVIER, Mme JOARY, Mlle PETITJEAN , M. MAQUIN, Mme GOAS, M. BENATTAR, M. AGONHOUMEY, M. BOULAY, Mme MARIN, Mme GUITTON, M. RENAUD, M. BAUER, M. LOTERIE , Mme TECHTACH, M. LEBEAU, M. FLORIN, Mme LOUSSERT, Mme GIBOUDEAUX.

Absents excusés : M. LESAGE, Mlle BOUBEKEUR, Mlle PARENTI, Mme MBANI, M. BOUCHACOURT, Mme LE BOUFFANT, M. VILLEMMAIN, M. GANDEGA.

Absents : Mlle GOUDIABY, M. KONATE.

Pouvoirs : M. LESAGE à M. MARSAC ; Mlle BOUBEKEUR à M. VAILLANT ; Mlle PARENTI à M. BAUER ; Mme MBANI à M. AGONHOUMEY ; M. BOUCHACOURT à Mme LE TEXIER ; Mme LE BOUFFANT à Mme LOUSSERT ; M. VILLEMMAIN à M. BONNARD ; M. GANDEGA à Mme GUITTON, Mme GIBOUDEAUX à M. MAQUIN (à compter de son départ), Mme GUITTON à M. RENAUD (à compter de son départ)

1/ MOTION

Motion de soutien à la communauté juive de Villiers-le-Bel

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le week-end dernier, deux colis suspects ont été découverts, l'un dans l'enceinte de la synagogue, l'autre à proximité. Ces colis ont été neutralisés par les services spécialisés.

L'enquête actuellement en cours d'instruction a heureusement démontré qu'il s'agissait de dispositifs factices. Il n'en demeure pas moins que ces actes constituent une agression, d'autant que ces objets étaient porteurs d'inscriptions à caractère antisémite.

Dès samedi matin, le Maire de Villiers-le-Bel et le Préfet du Val d'Oise se sont rendus à la synagogue pour soutenir et rassurer la communauté juive.

Implantée depuis 42 ans à Villiers-le-Bel, la synagogue est un lieu de culte, qui comme tous les autres lieux de culte, a toute sa place dans la ville.

La Municipalité de Villiers-le-Bel tient à faire part de sa profonde indignation devant ces faits. Notre ville, où vivent en harmonie de nombreuses communautés ne peut tolérer des actes aussi révoltants.

Le Conseil Municipal de Villiers-le-Bel, dans sa séance du 11 mai tient à apporter son profond soutien à l'ensemble des membres de la communauté juive.

Face aux provocations racistes et antisémites, nous ne laisserons personne porter atteinte à la cohésion sociale. Le Conseil municipal appelle toutes les Beauvillésoises et tous les Beauvillésois à faire front pour que les principes de la République, Liberté, Egalité, Fraternité soient plus que jamais ce qui nous unit.

- Texte adopté à l'unanimité

2/ COMPTE-RENDU

Séance du Conseil Municipal du 12 mars 2003

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal en date du 12 mars 2004. Il propose aux membres du Conseil Municipal de l'approuver. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

Mme GUITTON arrive en séance.

3/ COMPTE-RENDU

Délégations de compétences

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences données par le Conseil Municipal. Pour la période comprise entre le 27 février 2004 et le 20 avril 2004, les décisions de Monsieur le Maire sont les suivantes : 1 emprunt – 1 préemption – 35 non préemptions - 4 contrats - 7 conventions – 6 marchés. (Rapporteur : M. Vaillant)

4/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Modification des statuts de la Communauté d'agglomération

M. le Maire explique aux conseillers que le Conseil d'agglomération, lors de sa séance du 15 mars 2004, a apporté des modifications aux statuts de la Communauté d'Agglomération Val de France concernant la compétence facultative "Développement d'actions culturelles et sportives".

L'article 7- III-4° des statuts de la communauté d'agglomération est désormais rédigé ainsi : "La Communauté d'agglomération Val de France exerce les compétences facultatives suivantes : 4° / les actions culturelles ou sportives ayant une dimension communautaire et donc initiées et portées par la communauté d'agglomération au titre de cette notion communautaire ; les subventions de la communauté d'agglomération aux associations sportives dont l'action dépasse l'intérêt purement local ou relève de l'intérêt communautaire. Ces subventions sont examinés chaque année et sont soumis à l'établissement de contrats d'objectifs. Ces contrats peuvent avoir une durée maximale de 3 ans ; les bourses d'aides aux jeunes sportifs de haut niveau (critères, liste et montants fixés chaque année)

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération Val de France. (Rapporteur : M. Vaillant)

Votes pour : 30 Abstentions : 3

5/ FINANCES

Décision modificative n°1 - Budget Ville

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 au budget de la Ville pour l'exercice 2004 et d'arrêter la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 12 916 044,21 euros au lieu de 11 920 674,36 euros et la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 29 250 420,78 euros au lieu de 28 748 427 euros, soit une balance générale de 42 166 464,99 euros au lieu de 40 669 101,36 euros. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

6/ FINANCES

Décision modificative n°1 - Budget Pompes funèbres

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 au budget du service extérieur des pompes funèbres pour l'exercice 2004 et d'arrêter la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 0,00 € (inchangée) et la balance de la section d'exploitation, en recettes et en dépenses, à 33.203,68 € (inchangée), soit une balance générale de 33 203,68 € (inchangée). (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

7/ FINANCES

Etalement des charges

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le receveur des finances de Sarcelles, suite au contrôle effectué sur le compte de gestion de l'exercice 2003, a demandé que soient régularisées les écritures inscrites en balance d'entrée lors du passage à la M14 au compte 4815 pour un montant de 346 101,07 € (comptabilisation des surcharges foncières payées aux aménageurs en comptabilité M12).

En conséquence il convient d'émettre un titre au compte 4815 (investissement) et un mandat au compte 6812 (fonctionnement). M. le Maire précise que cette opération n'a aucune incidence financière sur le budget de la Ville. Compte tenu de l'importance de cette opération comptable, Monsieur le Maire propose, comme le permet l'instruction 92-111-MO du 11 septembre 1992, de l'étaler sur 5 ans. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

8/ FINANCES

Modification des durées d'amortissements

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 22 mars 1996 fixant les durées d'amortissement des immobilisations ainsi que sa délibération du 12 Décembre 1997 fixant un seuil unitaire à 610 € en deçà duquel les immobilisations de faible valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Il expose que, s'agissant des installations de voirie et des autres agencements et terrains, il n'a pas été effectué d'amortissements depuis la mise en place de la M14, ceux-ci étant facultatifs.

M. le Maire propose donc de les retirer de la liste des biens à amortir. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

9/ FINANCES

Revalorisation des tarifs Ville

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser l'ensemble des tarifs municipaux compte tenu du taux d'inflation constaté en 2003 soit 1,6 %.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs municipaux figurant en annexe de la délibération. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

10/ FINANCES

Subventions aux associations

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget 2004 prévoit dans différents chapitres des ouvertures de crédits permettant le vote de subventions aux associations locales à vocation sociale, péri-scolaire, sportive ou culturelle.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à verser, pour l'exercice 2004, une subvention aux associations "Gymnastique volontaire", "Judo Club de Villiers-le-Bel", "Vivre ensemble aux Carreaux", "Joven" et "BLK".

- Texte adopté à l'unanimité

11/ ENFANCE

Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux d'entretien des bâtiments scolaires

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre des Fonds Scolaires, le Conseil Général subventionne les communes pour des travaux de réparation, d'entretien, d'aménagement et de sécurité des bâtiments scolaires, y compris les restaurants scolaires et les logements de fonction.

M. le Maire informe le conseil municipal que des travaux sont envisagés dans différentes écoles et qu'il convient donc de solliciter l'aide du Conseil Général. (Rapporteur : M. Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

12/ PETITE ENFANCE

Avenant n°4 au Contrat Enfance signé avec la CAF

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF 95) est partenaire de la municipalité pour la participation du service Petite Enfance aux "Premières Rencontres Européennes en Val d'Oise" ainsi que pour l'activité d'éveil musical (les Musicoliers), proposées aux enfants des structures d'accueil municipales.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°4 qui prévoit l'intégration de ces actions dans le Contrat Enfance signé le 19 janvier 1999 entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise. (Rapporteur : Mme Goas)

- Texte adopté à l'unanimité

13/ PETITE ENFANCE

Avenant aux conventions de prestations de services signées avec la CAF

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature de conventions de prestation de service avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant le lieu d'accueil enfants/parents La Source et la crèche familiale Pierrot et Colombine. Il explique qu'un avenant à ces conventions de prestations de service doit être signé afin de prendre en compte le changement de dénomination et d'adresse de ces structures.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention de prestation de service concernant le lieu d'accueil enfants/parents La Source désormais dénommé "Fa Mi La et l'avenant n°4 à la convention de prestation de service concernant la crèche familiale Pierrot et Colombine désormais dénommée L'île aux enfants. (Rapporteur : Mme Goas)

- Texte adopté à l'unanimité

14/ CULTURE

Demande de subvention à l'Etat et au Conseil Général - "Val de France en piste"

M. le Maire informe que la 4ème édition d'un événement dédié aux arts de la rue et du cirque ("Val de France en piste") aura lieu du 1er au 6 juin 2004 en collaboration avec la communauté d'agglomération Val de France.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général (au titre de l'aide à projet 2004) et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : Mme Bonnin)

- Texte adopté à l'unanimité

15/ JEUNESSE

Subvention du Fonds de participation Jeunes

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif contrat initiative ville qualité (CIVIQ), signé en octobre 2000, un Fonds de participation jeunes a été doté d'une enveloppe de 7 622,25 euros dans le but de soutenir les initiatives locales de jeunes par une aide financière et les aider à concrétiser des actions de prévention, de solidarité et de citoyenneté.

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre du comité de sélection réuni le 30 avril 2004, deux projets portés par deux groupes de jeunes beauvillois ont été retenus.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention de 762 euros à chacun de ces projets. Il propose qu'une convention définissant les modalités de partenariat et de subvention soit signée entre la Ville et chacun des responsables des projets. (Rapporteur : M. Zelphin)

- Texte adopté à l'unanimité

16/ POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de ville - Actions communales 1ère phase

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la première phase du programme d'actions communales envisagées en 2004 dans le cadre du Contrat de Ville. Il précise que les montants de la participation de la Ville pour cette 1ère phase s'élèvent à 37 685 €.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette première phase du programme d'actions communales et de solliciter les subventions de l'Etat, du Fonds d'Actions Sociales et l'ensemble des subventions dans le cadre du droit commun. (Rapporteur : Mme Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité

17/ POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville - Actions intercommunales - 1ère phase

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la première phase du programme d'actions intercommunales envisagées en 2004 dans le cadre du Contrat de Ville. Il précise que les montants de la participation de la Ville pour cette 1ère phase s'élèvent à 14 680 €.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette première phase du programme d'actions intercommunales et de solliciter les subventions de l'Etat, du Fonds d'Actions Sociales et l'ensemble des subventions dans le cadre du droit commun. (Rapporteur : Mme Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité

18/ DEVELOPPEMENT LOCAL

Demande de subvention (Etat, Région, VdF, CG) pour un diagnostic PLIE

M. le Maire informe les conseillers que cette question est retirée de l'ordre du jour du conseil municipal dans la mesure où il s'agit d'une initiative intercommunale qui sera engagée par la communauté d'agglomération Val de France.

19/ RENOVATION URBAINE

Demande de subventions (Etat, CDC et SCIC) - Rénovation urbaine des Carreaux

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville souhaite déposer un projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux auprès de l'Agence Nationale de rénovation Urbaine (ANRU).

Il explique qu'un projet global de renouvellement urbain devra être réalisé à partir d'un diagnostic concerté avec l'ensemble des partenaires et les habitants.

Il est proposé de confier ce travail de diagnostic à un opérateur extérieur à partir d'un cahier des charges élaboré conjointement par la Ville et SCIC-Habitat Ile-de-France, principal propriétaire du patrimoine. La SCIC prendra en charge 30 % du coût de cette étude.

Par ailleurs, M. le Maire précise que des crédits sont mobilisables auprès de la Caisse des dépôts et consignations et de l'Etat pour la réalisation de l'étude.

Il propose au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter ces subventions auprès de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

20/ AMENAGEMENT DU SECTEUR DES CLEMATITES

Demande de subvention (CDC, Etat) pour la réalisation d'une étude urbaine

M. le Maire rappelle que le Plan de sauvegarde concerne 3 co-propriétés : le 37 rue J. Boursier, Les Cascades et La Cerisaie. Cette dernière copropriété est composée au total de 273 logements organisés et gérés de façon distincte sur 3 bâtiments (A, B, C).

Le bâtiment C, composé de 32 logements, appelé Les Clématites, a fait l'objet d'un rapport intermédiaire en comité de pilotage du Plan de Sauvegarde en mars 2004 par le Pact-Arim. Il apparaît

que le périmètre de cette copropriété peut être étendu aux parcelles mitoyennes et de ce fait, faire l'objet d'une opération d'aménagement.

Il convient de réaliser une étude opérationnelle permettant de préparer un dossier de rénovation urbaine en mobilisant des subventions publiques d'une part et les compétences de l'OPAC de Meaux, propriétaire principal, d'autre part.

M. le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter les subventions de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations. (Rapporteur : Mme Le Texier)

- Texte adopté à l'unanimité

Mme GIBOUDEAUX quitte la séance et donne pouvoir à M. MAQUIN.

Mme GUITTON quitte la séance et donne pouvoir à M. RENAUD.

Mme Le Texier propose que le Conseil Municipal émette un vœu concernant les dégradations volontaires qui ont eu lieu à l'agence de la SCIC située Place du Midi.

Dans la nuit du 7 au 8 mai dernier, les locaux de SCIC Habitat situés place du Midi ont été saccagés par l'intrusion d'une voiture bélier puis incendiés.

Les élus de Villiers-Le Bel, réunis en Conseil Municipal tiennent à exprimer leur solidarité totale au personnel de SCIC Habitat qui voit son outil de travail détruit, ainsi qu'aux riverains dont la sécurité a été menacée.

Il s'agit là d'un acte inqualifiable qui pénalise l'ensemble des habitants du quartier.

Les élus souhaitent que la police et la justice fassent diligence afin que les auteurs de cette agression soient interpellés et mis face à leur responsabilité.

- Texte adopté à l'unanimité

21/ MAISON DE QUARTIER DES CARREAUX

Avenant n°5 au contrat de projet signé avec la CAF

M. le Maire précise au Conseil municipal que la Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, agissant par délégation de son conseil d'administration, a décidé, lors de sa séance du 10 décembre 2003, de maintenir l'agrément du centre social de la maison de quartier des Carreaux pour une période de 3 ans et un mois soit du 1er mai 2003 au 30 juin 2006.

Afin de concrétiser cet accord, M. le Maire explique qu'un avenant n°5 au contrat de projet doit être signé.

M. le Maire propose au conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

22/ MAISON DE QUARTIER DES CARREAUX

Convention de prestation de service CAF-Centre des loisirs de la MQ des Carreaux

M. le Maire explique que la Caisse des Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF 95) s'engage à participer financièrement aux frais de fonctionnement du centre de loisirs de la Maison de quartier des Carreaux sous forme de prestation de service accueil temporaire collectif.

Pour bénéficier de la prise en charge d'une partie des dépenses de fonctionnement du centre de loisirs de la Maison de quartier des Carreaux, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de prestation de service avec la C.A.F. du Val d'Oise. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

23/ MAISON DE QUARTIER ALLENDE

Transfert de la gestion de la maison de quartier à la Ville

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'Association pour le Développement Social des Quartiers (ADSQ) gère la Maison de Quartier Allende dans le cadre d'un contrat d'objectifs

signé avec la Ville et que suite à l'assemblée générale de l'association en date du 28 avril 2004, celle-ci a décidé de prononcer la dissolution de l'association au 17 mai 2004.
En conséquence, M. le Maire propose que la Ville reprenne la gestion de la Maison de quartier afin d'assurer la continuité du service rendu aux usagers de cet équipement. Il propose que ce transfert de gestion soit effectif à compter du lundi 17 mai 2004 à 0 heure. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

24/ MAISON DE QUARTIER ALLENDE

Transfert de la gestion du centre de loisirs à la Ville

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, suite à la dissolution de l'Association pour le Développement Social des Quartiers (ADSQ) et à la reprise par la Ville de la gestion de la maison de quartier Allende, il convient d'assurer la reprise du centre de loisirs de la Maison de Quartier. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

25/ MAISON DE QUARTIER ALLENDE

Transfert du personnel de la maison de quartier à la Ville

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, suite à la dissolution de l'Association pour le Développement Social des Quartiers (A D S Q) et à la reprise par la Ville de la gestion de la maison de quartier Allende, il convient de transférer à la Ville le personnel de l'association qui en a fait la demande, à compter du 17 mai 2004, 0 heure, afin d'assurer la continuité du service rendu. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

26/ MAISON DE QUARTIER ALLENDE

Tarifs des activités de la maison de quartier

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, suite à la dissolution de l'Association «ADSQ» et à la reprise par la Ville de la gestion de la Maison de quartier Allende, il convient de fixer les tarifs applicables aux activités proposées par la maison de quartier.
M. le Maire propose d'étendre les tarifs applicables aux activités des maisons de quartier du Puits-la-Marlière, des Carreaux et de la Maison J. Brel aux activités de la maison de quartier Allende. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

27/ MAISON DE QUARTIER ALLENDE

Demande de subvention pour les CLAS - CAF et FASILD

M. le Maire informe les conseillers que les ateliers d'accompagnement scolaire organisés à la Maison de Quartier Allende dans le cadre des Comités Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) doivent, après la dissolution de l'ADSQ, être gérés par la municipalité. Ceux-ci étaient au nombre de 3 modules durant l'année scolaire 2003-2004 et permettaient d'accueillir 40 enfants.
M. le Maire propose au conseil municipal, afin d'assurer la continuité des activités proposés aux habitants, de créer, dans le cadre des CLAS, 3 modules d'accompagnement et de l'autoriser, une fois le transfert de gestion effectué, à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD). (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

28/ MAISON DE QUARTIER ALLENDE

Demande de subvention à l'Etat - Dispositif Ville, Vie, Vacances

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la reprise par la Ville de la gestion de la Maison de quartier Allende, il convient d'assurer la continuité des activités proposées aux habitants.

Dans le cadre des actions menées en direction de la population beauvillésoise, la maison de quartier souhaite mettre en place des projets d'animation pour les jeunes (15-17 ans) du quartier de Derrière-les-Murs, pendant les vacances d'été, et notamment un projet sur la prévention et la sécurité routières ainsi que des mini-séjours.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ces projets peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre du dispositif Ville, Vie, Vacances auprès de la Préfecture du Val d'Oise.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser, une fois le transfert de gestion effectué, à solliciter cette subvention. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

29/ MAISON DE QUARTIER ALLENDE

Demande de subvention au Conseil régional - Repas de quartier

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison de quartier Allende souhaite organiser, dans le cadre des actions qu'elle mène, pendant les vacances d'été, en direction de la population beauvillésoise et notamment pour les habitants du quartier de Derrière-les-Murs un repas de quartier.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil régional d'Ile-de-France par l'intermédiaire de la Fédération des centres sociaux. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

30/ PERSONNEL

Création de postes pour la maison de quartier Allende

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, suite à la dissolution de l'Association «A.D.S.Q » et à la reprise par la Ville de la gestion de la Maison de quartier Allende, et afin d'assurer la continuité du service rendu aux usagers de la Maison de quartier, il convient de créer quatre postes d'Agents d'Animation (2 postes d'Agents d'animation à temps complet et 2 postes d'Agents d'animation à temps incomplet 35h hebdomadaires durant les vacances scolaires et 30h hebdomadaires sur le temps scolaire). (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

31/ PERSONNEL

Modification du tableau des emplois

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 12 mars 2004 créant 14 postes au tableau des emplois afin de faire bénéficier certains agents d'un avancement de grade ou d'une promotion interne et de permettre des stagiairisations.

M. Le Maire propose à l'assemblée d'adapter le tableau des emplois de la ville en supprimant 16 postes, les agents concernés ayant bénéficié d'une nomination sur leurs nouveaux postes. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

32/ MARCHES PUBLICS

Marché de nettoyage de locaux - Lancement d'une procédure

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des prestations de nettoyage de locaux sont

confiées chaque année à des prestataires extérieurs pour pallier à l'absence temporaire d'agents municipaux.

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au regard de la réforme du code des marchés publics entrée en vigueur le 10 janvier 2004, ces prestations doivent faire l'objet d'une procédure de marché public.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation sous la forme d'un marché à bons de commande (appel d'offres ouvert).

M. le Maire précise qu'une des conditions d'exécution demandé aux candidats au marché est de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

33/ MARCHES PUBLICS

Marché de fournitures scolaires - Lancement d'une procédure

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la ville réalise chaque année l'achat de fournitures scolaires pour le compte des écoles maternelles et primaires de la commune, des Centres de Loisirs et des Maisons de quartier.

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au regard de la réforme du code des marchés publics entrée en vigueur le 10 janvier 2004, ces fournitures doivent faire l'objet d'une procédure de marché public.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation sous la forme d'un marché à bons de commande (appel d'offres ouvert). (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

34/ MARCHES PUBLICS

Marché de fourniture de produits d'entretien - Lancement d'une procédure

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le lancement d'un appel d'offres ouvert de fourniture de produits d'entretien a été validé par délibération du 11 mai 2001. Ce marché arrivant à échéance, M. le Maire propose au Conseil Municipal de relancer une consultation sous la forme d'un marché à bons de commande (appel d'offres ouvert) alloti (lot n°1 "Achat de produits de nettoyage classiques" et lot n°2 "Achat de produits de nettoyage spécifiques à la cuisine et la laverie"). (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

35/ TRAVAUX

Convention de suivi des travaux d'enfouissement-EDF-Avenue P. Sémard

M. le Maire précise que des câbles aériens EDF subsistent sur l'avenue Pierre Sémard entre le n° 24 et 68. Il propose au Conseil Municipal de faire procéder à l'enfouissement de ces réseaux EDF et de signer un contrat de conduite d'opération avec Electricité de France. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

36/ TRAVAUX

Convention de suivi des travaux d'enfouissement-France Telecom -Avenue P. Sémard

M. le Maire précise que des câbles aériens EDF subsistent sur l'avenue Pierre Sémard entre le n° 24 et 68. Il propose au Conseil Municipal de faire procéder à l'enfouissement de ces réseaux France Télécom et de signer un contrat de conduite d'opération avec France Télécom. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

37/ FONCIER

Convention de reprise des réseaux du domaine des Lavandières avec la CGE

M. le Maire précise que la Commune doit réaliser la 2ème tranche des travaux d'aménagement de voirie et réseaux divers (voirie définitive, alimentation des réseaux principaux de distribution d'eau, Electricité, France Télécom et éclairage public) de la ZAC des Lavandières.

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'installation du réseau de distribution d'eau potable seront réalisés par la SADE et qu'après réalisation, ce réseau sera raccordé au réseau public de distribution d'eau de la ville et exploité par la Compagnie Générale des Eaux.

Il précise qu'une convention de reprise définissant les modalités techniques et financières d'exécution et de règlement des travaux à réaliser pour la desserte de la ZAC des Lavandières ainsi que les conditions techniques d'exploitation du réseau doit être signée avec la Compagnie Générale des Eaux. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

38/ URBANISME

Avis sur l'extension d'une installation classée à Goussainville

M. le Maire informe le Conseil municipal que la société BETON de PARIS a sollicité l'autorisation d'augmentation de puissance et de capacité de sa centrale à béton située sur le territoire de la Commune de Goussainville, route du Pont de la Brèche.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande de la société BETON de PARIS. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

39/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIAH - Répartition des centimes syndicaux/Frais de fonctionnement

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant des centimes syndicaux pour l'exercice 2004 destinés au remboursement des annuités d'emprunts contractés par le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) pour le financement des ouvrages d'eaux pluviales et les frais de fonctionnement, ainsi que leur répartition entre les villes adhérentes au SIAH. (Rapporteur : M. Loterie)

- Texte adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.